

LE COMTADIN PROVENCAL.

Et le Seigneur a dit: Pource qu'ils ont delaissé ma Loy que ie leur ay donnee, & n'ont pas escouté ma voix, & n'ont pas cheminé en icelle, &c.

Pourtant le Seigneur des Armees le Dieu d'Israël dit cecy: Voicy, ie donneray à ce peuple-cy eau de fiel pour boire, & pour manger l'Aluyne.

Ieremie 9. v. 13. 14. 15.

M. DC. XXII.

VOyant qu'ordinairement on iette les yeux sur les fauoris des Roys, que tous leurs deportemens passent sous la censure publique, que dans tous les entretiens serieux, ou familiers soit de cabinet ou de table, on y mesle tousiours les mignõs des Princes, sur le dos desquels on charge tous les deffaux de l Estat, que le general, & le particulier les accusent cõme autheurs de tous les mescontentemens que le tiers & le quart se fantastiquent : Et que d'autre costé il se remarque que la plus-part les loüent & les blasment, non selon la cognoissance certaine qu'ils ont de leurs merites ou imperfections: mais seulement selon qu'ils sont preoccupez par l'affection ou l'enuie qu'on leur porte. I'ay creu pour ce regard qu'il y alloit du seruice du Roy & bien du public de donner lumiere à ce petit discours afin que par iceluy chacun puisse iuger du choix que sa M. a faict de la personne de Monsieur de Luynes, & par vne cognoissance parfaicte de son naturel & de ses capacitez faire vn iugement parfaict de ce que l'on doit esperer de sa conduitte & de ses actions.

Il n'a iamais esté que les Roys n'ayẽt pris plaisir d'esleuer par leurs bien-faicts quelques confidens seruiteurs, leur grandeur les y obligeant, l aduancement de leurs affaires le requerant, & les infirmitez attachees à l'homme, les necessitans d'eslire entre vn grand nombre de domestiques quelque affidé, deuant lequel comme par vn doux soulagement, ils se puissent despoüiller

de la pesanteur qu'aporte quant & soy vne continuelle grauité de Majesté Royale, afin de gouster par l'interualle d'vne heure prise à la desrobee l'agreable liberté d'vne vie priuee, & par la communication d'vn entretien familier, donner quelque relasche à leurs esprits cõtinuellement agitez par la multitude des affaires, partie desquelles ils sont contraincts de confier à la fidelité d'vne personne qui les soulage, en les rendans participans de leurs plus secrettes pensees. C'est pourquoy il ne s'est iamais veu que les grands n'ayent tousiours eu quelques fauoris: mais il ne s'est point remarqué iusques à present, qu'ils ayent voulu souffrir des compagnons, encore moins de maistres.

Quoy qu'il en soit, on ne donne iamais son cœur à vne personne sans sujet, il faut qu'il y aye vn attraict particulier qui nous incite à cherir ce que nous aymons: Ainsi les Princes par quelque instinct qui les meuue, dõnent leur affection à ceux le naturel desquels quadre à leur inclination, de là vient qu'ils honorent de leurs faueurs, non tous ceux qui les ayment, mais seulement ceux qu'ils cognoissent pouuoir seruir d'instrumens propres à leurs volontez, ou à ceux qu'ils estiment estre doüez de grande valeur & de iugement desquels ils ont receu, ou esperent receuoir des signalez seruices, & le plus communément à ceux qui ont quelque gétillesse à laquelle l'esprit du Prince s'attache par vne rencontre de conformité d'humeur.

De toutes ces sortes de fauorits, nous en auõs des exemples en nos Roys: Charles V. surnom-

mé le Sage comme il estoit Prince de grand sens, il n'ayma iamais aussi que des seruiteurs bié sensez: Ainsi il affectionna le Connestable du Guesclin, à cause de ses rares vertus : Charles VIII. pour le mesme subjet, admist au Gouuernement de son Estat, Iean Bastard d'Orleans appelé pour ses merites, le bon Comte de Dunois, auquel la France demeure encore auiourd'huy redeuable pour les continuels seruices qu'il a rendu à ceste couronne durant tout le cours de sa vie : Louys XI. a eu pour fauorits tous ceux qu'il a iugé luy pouuoir seruir vtilement en ses affaires, entre lesquels estoit vn Tristan l'Hermite : Charles 8, affectionna Brissonnet par rencontre d'humeur. En ce mesme temps François Duc de Bretagne se laissoit aussi posseder par vn fin tailleur nommé Landays, auquel les grands du pays firent faire le procez ? Le Roy François I. ayma l'Admiral de Bonniuet pour la gentillesse de sa personne: Henry II. esleua Montmorancy pour son courage. Charles IX. fit le Mareschal de Rets pour sa bonne conduitte : Henry III. agrandit Monsieur d'Espernon pour son esprit. Henry IIII. le Duc de Suilly comme instrument à ses desseins: Ainsi le Roy à faict choix de Monsieur de Luyne, pour la confiance qu'il a en luy, comme en vn autre soy-mesme. Reste maintenant à voir s'il merite ou non ceste grande faueur, & ce que la France doit esperer de la conduitte de l'Estat qu'il a pris en main, & dans laquelle il se veut maintenir à quelque prix que ce soit en despit de tous ses enuieux.

Pendant la grande vogue du feu Mareschal

d'Ancre chacun declamoit cõtre le bon-heur de sa fortune, & l'impatience d'vne rage publique en faisoit souhaitter le reuers à tous moments: Aussi ne fut il pas plustost ruyné, que chacun en applaudit l'action par vne resiouyssance generale. Cet exemple deuoit animer de Luyne, à embrasser les choses bonnes, à mieux faire que le deffunct, puis qu'il n'auoit esté deffait que pour auoir malfait. Mais tout au rebours disent ils, de Luyne n'est pas si tost entré en sa place qu'il a suiuy entierement sa piste, de sorte que la medisance s'est incontinent iettee sur luy, le naturel d'vn peuple estant de detracter tousiours de ceux qui gouuernét l'Estat. Et qui ne peut iamais voir de bon œil les fauoris des Princes pour la croyance qu'il a, que tous ces mignons sont vrayes sang-sués, qui boiuent en delices le sang des paures affligez, & qui s'enrichissent de la sueur de leurs trauaux. Pareil discours se tient auiourd'huy du sieur de Luyne. C'est pourquoy il faut examiner sans passion, si c'est à tort auec subjet qu'on se plaint de ses deportements.

Pour donc commencer à recueillir ce qui se publie de luy dans le monde, ie diray qu'il est accusé publiquement d'estre entaché de six vices notables, sçauoir, d'Incapacité, de lascheté, d'Ambition furieuse, d'Auarice insatiable, d'Ingratitude nompareille, & de n'estre homme de foy ny de parole : qui sont toutes qualitez honteuses, lesquelles ils soustiennent estre bien faciles à prouuer contre luy.

1. Incapacité. Pour le premier poinct qui regarde son incapacité, on la fonde sur deux poincts,

en sa naissance & en l'impertinence de son esprit, disans qu'il n'est pas François, qu'il est Contadin subiet du Pape, nay à Mornas petite vilette du Comtat d'Auignon, qu'il y a de tresgrands inconueniens de laisser empieter vne si grande authorité à vn homme estranger, & encores plus de confier la conduitte du Roy & de son Estat à l'insuffisance d'vne personne, qui depuis son bas aage iusques à celuy de 40. ans, n'a jamais eu l'ame plus releuee, que d'occuper son esprit à nourrir des moineaux, denicher des corneilles, siffler des linôttes, leurrer des pies griesches, voler l'aloüette, & pedagogiser des mesquins qui sont toutes marques certaines de bassesse & de lascheté, auec lesquelles neanmoins il tasche de preocuper le benin naturel du Roy. Le feu Comte du Lude ayant reproché cent & cent fois aux Luynes, lors qu'ils estoient à sa suitte, qu'ils n'estoyent bons qu'à desnicher des Gays verds Cestoient ces mots: Et cependant tout en vn coup, comme si le S. Esprit estoit descendu dessus eux, ainsi que jadis sur les Apostres, ils ont eu l'audace d'arracher le timon de l'Estat aux anciens Officiers de la Couronne, pour de haute lutte en prendre l'absolu gouuernement.

Les autres qui sont plus contemplatifs, disent, qu'il n'y a rien qui raualle tant la dignité Royalle, ny de si honteux à la renommee de la nation Françoise, que de permettre qu'vn petit fauconnier, qui depuis son hors de page iusques au 24. Auril 1617, n'auoit gouuerné autre chose que des Esperuiers, & le lendemain 25. sans autre experience que de son audace, luy voir prēdre la pos-

fession du regime de ceste Monarchie, qui dés le commencement a faict mille impertinences dans l'Estat pour faciliter l'establissement de sa future grandeur, ayant seul resolu la continuation de la detétion d'vn premier Prince du sang, arresté l'esloignement de la Royne mere hors de Paris, auec la relation au Chasteau de Blois, osté à ceste Princesse l'education de ses enfans, empesché le retour de Monsieur de Boüillon en Cour, de crainte que la grande experience de ce sage Seigneur ne secondast la generosité de l'esprit du Roy ne pressast la deliurance de Monsieur le Prince, & ne controollast Luyne en son ignorance, qui a par des procedures extraordinaires violenté la Iustice du Parlement en l'ouuerture du College des Iesuites à Paris. A fait des retranchemens de la gendarmerie, le departement des garnisons aux frontieres, introduit les achapts honteux des places & gouuernemens, à ordonné absolument du maniement des finances, dispose des Ambassades, donné audience publique aux Ambassadeurs sans rougir de son impertinence dans la negotiation des affaires estrangeres, qui a mis ce Roy & la France en mes intelligence auec tous les anciens alliez & voisins de ceste Couronne: qui a enleué à l'improuiste le Roy hors de Paris durant la rigueur d'vn froid violent, & mesme en vn temps de Caresme prenãt, auquel les Roys ont tousiours accoustumé d'honnorer ceste ville de leurs presences & de s'en approcher lors qu'ils en sont esloignez. Luyne au rebours l'a mené en Picardie où il auoit enuie d'aller s'establir en son gouuer-

gouuernement, & y faire son entrée, ainsi qu'il fit le iour des cendres : ayant vn premier Prince du sang & le Comte de Vaudemont à sa suitte ? Qui a mené le Roy en son lict de Iustice sans en aduertir au prealable son Parlement, ayant procuré par ceste mauuaise procedure, le peu de contentement que sa Maiesté y receut en la verification des Edicts, qui enuoye faire des plaintes à Monsieur le Nonce par vn Cheualier du Guet, qui par le mesme personnage a fait porter parole à Monsieur le Comte de Soissons, qu'il auoit aggreable la recherche que ce Prince desire faire de Madame de France, qui a mis en desordre par son impertinence, & renuersé par son ambition toute l'instruction de l'Ordre des Cheualiers du Sainct Esprit, qui fit partir le Roy de Fontaine-bleau pour aller à Orleans, par des resolutions precipitées, & tout cela à la barbe des Princes & vieux Officiers de la Couronne, sans qu'on aye demandé leur aduis. Partant qu'il faut aduouër, disent-ils, ou qu'il y aye vne grande stupidité parmy les grands, ou vne extréme effronterie audit sieur de Luynes, & de là ils concluent qu'vn hõme estranger comme luy, non subjet du Roy, inexperimenté aux affaires, qui gouuerne tout à sa poste, & ce qui est plus à noter, qui reduit tout le seruice du Roy, & le bien de l'Estat au point de ses interests particuliers : Qu'il faut que de necessité son apprentissage couste bien cher à S. M. & à la France, les fautes qu'il commet tous les iours ne pouuans produire que la ruine ineuitable de ce Royaume: Voila les discours communs qui se tiennet dans le public, voyons le reste.

Ils disent en apres, qu'il n'y a rien de plus lasche que luy, & que la crainte continuelle dont il accõpagne sa vie, est vne preuue indubitable de la bassesse de son ame, & de ses mauuais deportemens: Qui fait mal craint tout, & qui a enuie de biẽ faire ne redoute riẽ, C'est pourquoy les cœurs genereux qui ont la cõscience nette, les mains innocẽtes, les pensées droites, & les procedures irreprochables, ayment mieux mourir dans la liberté d'vne frequentation publique, que de viure renfermez par l'apprehension du iuste chastimẽt deu aux malefices: Ainsi voit-on que les hommes qui ont fait quelque actiõ par vn esguillõ vrayement genereux, se plaisent ordinairement à se monstrer en public. Ainsi le Mareschal de Vitry apres auoir heureusement executé le cõmandement du Roy en la personne du Mareschal d'Ancre, estoit bien aise de se monstrer aux Parisiens, & le peuple bien aise de le voir, parce qu'il auoit esté instrument d'vne action signalée, qui redondoit au contentemẽt du general. M. de Luyne deuoit faire de mesme: mais au rebours, dés la mort de cet homme, il a vescu plus qu'il n'auoit fait iamais en defiance continuelle, sa timidité, ou les mauuais desseins qu'il a, l'ayans rendu captif dans le Louure, n'osãt visiter personne, & redoutant tout le mõde. D'où procede cela, disent-ils, sinon que ce n'a pas esté la generosité de mieux faire que le Mareschal d'Ancre, qui l'a porté à conspirer contre luy, mais seulement vne pure necessité de sauuer sa fortune Du Agen luy ayant donné aduis qu'il y auoit resolution prise de le ruiner dans le iour S. Marc. De sorte que nõ le bien de l'Estat, ny le seruice du

Roy,le fit entreprendre l'execution de ceste coniuration : mais son salut particulier: L'aduertissement de du Agen ayant eu plus de force enuers Luyne que tous les exhortations que plusieurs bons François luy auoiẽt fait pendant huict mois qu'ó le pressoit de preuenir la desolatió de l'Estat dont il n'auoit soin, ainsi qu'il a fait clairement voir ce disent-ils,par les actions qu'il a commises depuis, Estant tres-veritable que le procedé qui a esté tenu à la mort du M. d'Ancre: demonstre qu'il a esté precipité & non meurement consideré. Car vne personne genereuse qui n'eut esté portee en ceste action que du seul desir de sauuer l'honneur de la France, eut estably vn ordre bien plus honorable en l'execution. Il n'eut iamais esté d'aduis qu'vn homme de peu, eut ceste gloire de finir ses iours comme vn Cesar, par les mains des braues Cheualiers, & soüillé de son sang les murailles du Louure à la face d'vn Roy : Il le falloit liurer à la Iustice, & par vn supplice signalé le faire seruir d'exẽple aux fauoris de ne plus abuser de la bõté & authorité de leurs maistres, qui estoit l'opinió de tous les principaux de l'entreprise, horsmis de Luyne, qui ne se soucioit pas cõme l'affaire passãt pourueu qu'elle s'executast, & asseurast sa persõne, qui est vne marque de lascheté insigne, qui a tousiours accõpagné toutes les actions de sa vie: ayant esté trouué plusieurs fois pleurant comme vn enfant du temps qu'il estoit en vn apprehension continuelle que le Mareschal d'Ancre ne le renuoyast cueillir des figues en Prouence.

Le soir de la mort dudit Mareschal, le Roy rendit vn tesmoignage de ce que dessus, & confessa

à lascheté naturelle de Luyne: car ainsi que l'on entretenoit S. M. son coucher du contentement que tout le peuple auoit de la fin de ce miserable, le discours agreant au Roy, la ioye fit prononcer ces paroles. Il n'a pas tenu à moy que cela n'a esté executé plustost: mais Luyne ne s'y pouuoit iamais resoudre tant il est poltron: Ce sont les propres mots que le Roy a rendu pour preuue de la generosité de Luyne.

Ce qui est confirmé d'auantage par la despoüille qu'il a voulu auoir (comme vn second Maistre Iean Guillaume) d'vne personne qu'il auoit fait tuer, & duquel apres sa mort, il n'a pas eu honte de porter les mãteaux, robbes de chambre, écharpes, aigrettes, cordons, & autres ioyaux, qui est vne marque au dela de toute lascheté.

Voicy vne autre furieuse batterie dõt on se targue encore cõtre luy, ils disent que c'est vn ingrat ingratissime, dont le Roy mesme en ressentira les effets: Luyne estant d'vn naturel, qu'il n'arme que luy-mesme, n'affectionnãt S. M. qu'entant qu'i estime se pouuoir agrandir par ceste voye, n'ayã autre objet que l'establissement de sa fortune & d'auoir à cõtre-cœur ceux ausquels il a des estroites obligations: En preuue dequoy ils alleguen pour exemple M. le Grand, auquel il doit sa premiere nourriture, ayant esté esleué pendant sa ieunesse pres ledit Seigneur: Neantmoins au lieu de recognoistre l'hõneur qu'il a receu en ceste maison, ça esté le premier qu'il a attaqué si tost qu'il est entré en faueur, ayant voulu faire perdre audit Sieur le Grand, & prendre pour luy le Gouuernement de Bourgongne, auec l'Estat de Grand

Escuyer, pour en reparer la moustache de Cade-net, le tout au preiudice du Marquis de Termes: Ainsi au lieu d'esperer toute assistance apres de S. M. par l'entremise d'vne personne qu'ils auoient nourry, ils s'y sont venus trauersez par Luyne qui deuoroit la despoüille dudit sieur le Grand, sur l'opinion peu charitable qu'il ne releueroit de la maladie, dont il estoit lors allicté, qui est vne ingratitude nompareille, & vn seruiteur de mauuais naturel, de vouloir empescher que le Roy ne gratifiast ledit sieur de Termes des charges de son frere, apres de si long seruices qu'ils ont rendus aux feux Rois, & à S. M. regnante.

En suitte, ils mettent en auant M. de Carcasonne, lequel a autrefois grandement assisté le pere de Luyne en plusieurs de ses necessitez, & continué les mesmes plaisirs enuers ses enfans, ayant continué en tout ce qui luy a esté possible pour ayder à les maintenir dans le monde, les ayans souuent recommandez au feu Roy, & aux amis qu'il auoit en Cour: De sorte que tous les trois freres n'oseroient desnier qu'ils n'ayent de tres-particulieres obligations audit sieur Euesque: Mais cela n'a pas empesché qu'ils ne l'ayent trõpé aussi bien que les autres, l'ayant retenu vn lõg temps en Cour, & puis renuoyé en Languedoc, fait reuenir à Paris pour l'entremise de leurs affaires, le tout sous belles promesses, dont il n'est reussi que le vent de nos trompeuses paroles dignes de leur ingratitude, de laquelle ils recompensent tous ceux qui s'emploient pour eux, leur semblant que c'est assez de paroistre courtois de discours, & d'accompagner d'vn simulé sous-ris

leurs veritables tromperies. Ils ont payé de mesme monnoie le Mareschal de Souuré, quoy que l'vn des principaux appuis de leur establissement aupres du Roy, lors qu'il estoit Dauphin, ayant procuré pension pour luy & pour ses freres: Et en recompense Luyne fait tous ses secrets efforts, pensans esloigner ledit sieur Mareschal des bonnes graces du Roy & de la Cour dont il fut venu à bout sans le bon naturel de S. M. qui n'a peu oublier les seruices de ce bon Seigneur, ny l'amitié qu'il porte à M. de Courtenuaulx, & au petit Cheualier son frere.

Voyons en apres, disent-ils, en quelle monnoie il a payé tout ceux qui l'ont assisté au dessein contre le Mareschal d'Ancre, la dessus, ils commencent par du Trauail qui auoit le plus trauaillé, voire esté le principal autheur de l'entreprise. Neantmoins Luyne la fait mourir sur vne roue sous pretexte d'vne proposition secrette que du Trauail auoit communiqué audit Luyne tendant à inciter le peuple à faire quelque tumulte contre la Roine-mere, lors qu'elle sortiroit de Paris, dessein à la verité tres-abominable. Mais qui ne se pouuoit executer sans le consentement dudit Luyne, lequel en pouuoit aisément diuertir du Trauail, au cas qu'il eust eu intention de ne perdre son amy: Tout au contraire, disent-ils, Luyne fut bien aise de se seruir de ce pretexte pour ruiner du Trauail, duquel il se vouloit deffaire. Car le vray suiet de sa perte ne vient point de ladite proposition. Ains de ce que Luyne luy auoit promis quelque benefice de la despoüille du Mareschal d'Ancre. Et Trauail ayant descouuert que

Luyne se mocquoit de luy, il iura de le poignarder luyne qui craignoit Trauail pour le cognoistre hommme d'execution, resolut de le preuenir en l'accusant de ladite proposition, ayant mesme seruy de tesmoin contre luy pour cet effet. Ainsi se sauua Luyne de la main du Trauail. Ainsi du Trauail a esté payé par l'ingratitude de Luyne Que cela ne soit tres veritable, disent-ils, qu'on voye en suitte de quelle façon il a traicté le Mareschal de Vitry, il n'a cessé qu'il n'ayt mis le Roy en soubçon de sa fidelité, heurté furieusement son honneur, sa fortune, & celle de ses parens, quoy que tres-braues Cavaliers, entre lesquels est l'irreprochable du Halier, non pour autre dessein qu'a pour posseder seul sa personne du premier Prince du sang, afin que sa detention ou sa deliurance dependit de sa volonté absolue, pour à quoy paruenir. Luyne n'a pas craint d'offencer les innocens & de terrasser ceux ausquels il auoit le plus d'obligation, preferant l'establissemēt de sa fortune, à la ruyne de ses meilleurs amis. Le mesme a il fait au Conte de la Rocheguior, qui a procuré tant qu'il a peu l'aduancement dudit Luyne, iusques a se rendre solliciteur de son mariege auec la fille de M. de Montbazon, & Luyne a fait ce qu'il a peu pour diuertir le Roy de l'inclination qu'il a d'aymer ledit sieur Conte: Et si du Agen n'eut fait sa maison de bōne heure, il ressentiroit a present combien Luyne a courte memoire des plaisirs & seruices qu'on luy rend. Le President Cheualier en sçait aussi quelque chose & le bon homme Cotignon qui a serui Luyne fidellement, mesme en vn temps espineux, auquel

il auoit peu de gens en qui se fier. Les Sieurs de Guichaumont qui fut le premier qui porta le pistolet dans la teste de Cōchine, Satroque, la Chesnaye & autres qui estoient de l'entreprinse, n'ont esté mieux recogneus. Cōbien ont ils abusé de la bonté de Madame la Contesse de Soissons: qui a employé son credit pour maitenir Luyne & ses freres, iusques a espouser leurs passiōs? Qu'ont ils fait pour aller en recompence de tant de plaisirs? rien autre chose sinon qu'ils l'ont trōpee & pour comble ils ont trauaillé à mettre la diuision entre les deux maisōs de Bourbon, afin d'empieter plus facilemét toute l'authorité de l'Estat par le moyé de cette des-vnion. Pareil traictement ont ils fait à Mons. de Longueuille epres auoir accommodé Luyne du Gouuernement de Picardie, La faueur s'est mocquee de luy, glorieuse d'auoir emporté ce que le Mares. d'Ancre n'auoit sceu obtenir.

Qui à-il de comparable à leur ingratitude enuers le Roy? s'ils affectionnent autant sa Maiesté cōme sa Maiesté les affectionne, ils viuroiét tout autrement qu'ils ne font. Mais ils se rendent indignes par leurs procedures de l'amitie d'vn si grād Prince, & des biens & hōneurs qu'ils en recoiuét car au lieu de veiller à ce qui est du seruice de sa Maiesté, & à le rendre intelligét de ce qui se passe en son Royaume, que ne font ils pas, pour luy faire perdre la cognoissance de ses affaires? Quels efforts ne font-ils pas pour diuertir s'ils pouuoient la generosité de son courage, par des amusemens dignes de Luyne, & non d'vn Roy de France? Quels astuces n'employent -ils pas que

que

que le Roy ne face bon accueil qu'à ceux qu'il leur plaist. & faire oublier à S.M. tous les vieux seruiteurs de son pere, pour en aymer de nouueaux creatures de Luyne? Que n'inuentét-ils pas pour mettre l'esprit du Roy en deffiance de la Royne sa mere, de Monsieur son frere, & de tous les grands qui n'adherent à leurs volontez? Que s'il y a crime punissable, c'est cestuy là, vouloir assieger l'eprit du Prince pour aliener les tendres mouuemens de son naturel. C'est vne ingratitude sceleratissime. Or que Luyne face toutes ces pratiques, afin d'eslongner tout le monde, & posseder seul le gouuernement, c'est chose plus claire que le iour, & vn crime plus noir que l'enfer, qui produira mille monstres dans l'Estat, si on laisse plus longuement impunies telles enormes meschancetez.

N'est ce pas vne ingratitude nonpareille, de laquelle ils ont vsé enuers Monsieur du Mayne, lequel apres les auoir accommodé de ses places, & assisté franchement aux mouuemés derniers, pour recompence ils se sont efforcez de luy faire confiner ses iours en vne prison, voire de le faire tuer de resistance.

En apres, qu'est ce qui ne se dit pas pour depeindre son auarice. Le bruit commun estant par tout que Luyne a commencé son entree en la maison du Roy, ainsi que Iudas en la compagnie des Apostres: Si tost qu'il sest veu auoir quelque pars aux bonnes graces de S. M. la premiere chose à quoy il a butté, ça esté d'attrapper la bourse, & de fait il n'eust pas de repos, iusques a ce que par ses pratiques, il eust osté à Monsieur le Mareschal de

Soutré le maniement des menus plaisirs du Roy qu'il prist pour luy, puis l'a transferé à ses freres, qui ont si bien fait vailloir cette charge que là où elle ne montoit qu'à cinq cens escus par mois du téps dudit sieur Mareschal, elle va auiourd'huy á des millions de liures. Il se dit aussi publiquement qu'il n'a procuré la mort de Conchine que pour sa despoüille, Luyne n'ayant peu cacher en cela l'auidité de son auarice, en ce que s'estant veu frustré de l'esperance d'auoir les biens de la Mareschale d'Ancre l'Arrest interuenu contre elle portant reünion d'iceux à la Couronne, Luyne n'a pas eu honte de violenter la Iustice, & par vn don qu'il en a extorqué du Roy a destaché du Domaine de S.M. vne chose qui auoit esté reunie aux lys pour marque des abus d'vne insolente faueur, a laquelle Luyne a succedé en toutes façons. Il ne s'est non plus contenté d'auoir rauy ceste grande despoüille. Il a esté si lasche, disent ils, que d'auoir fait ietter des excommunications par toutes les Eglises de Paris afin d'auoir reuelation des biens qui pouuoient estre recelez lors du sac de la maison de Conchine desquels le deffunct par prudence, n'auoit voulu faire faire aucune recherche, là où Luyne par bassesse d'ame n'a point eu honte de soüiller son honneur afin d'assouuir l'insatiabilité de son Auarice.

Il a bien fait pis, disent ils, c'est, qu'il a rançonné tous les creanciers du feu Mareschal d'Ancre auec lesquels il a composé, ayãt fait perdre à chacun d'iceux le tiers & la moitie de leur deu. Sa vilannie a encore passé plus outre. C'est qu'apres s'estoit fait

donner par le Roy la maiſon du faux-bourg Saint Germain, & ayant fait mettre au deſſus de la porte, l'Hoſtel de Luyne, & voyant que le peuple s'en mocquoit, il le fit auſſi toſt deſtiner pour loger les ambaſſadeurs extraordinaires: Et pour cet effet a reuendu ladite maiſon au Roy quarante mil eſcus, eſpuiſant ainſi, & tirant argent de toutes mains des coffres de ſa Majeſté Mais tout cela n'eſt rien au prix de ce qu'il a fait durant trois ans qu'il diſpoſe des deniers de l'Eſpargne auſſi abſolument que du reuenu de la meſtaire de Luyne, de la Fontaine, de Cadenet, & des Bruyers de Branche, ayant eſpuiſé vn nombre infiny d'argent en l'achapt des charges & Gouuernemens qu'ils poſſedent, & penſions qu'il fait ordonner à cent ou ſix vingts gueuſales de ſa lignée: De ſorte que les gratifications que le Roy auoit accouſtumé de donner à ſes vieux ſeruiteurs ne s'eſtendent point le iourd'huy que ſur ceſte parentaille qui comme chenille rongent les fleurs de Lys, & deuorent la ſubſtance deuë aux autres, pour s'enrichir promptement aux deſpens du tiers & du quart. Toutes les penſions des grands & vieux Officiers de la Couronne eſtans retranchees, ou demeureront arrieres, afin de faciliter le payement de celles de leurs ſupoſts : ainſi Luyne a fait enleuer en vn iour quatre cens mille liures dans l'Eſpagne pour maniere ſa niepce Combalet, & il ne s'y peut trouuer cens eſcus pour les appointemens de la Royne mere ; La maiſon du Roy, de la Royne & de Monſieur, ſont arrierees pour illuſtrer celle de la parenté Luyniſte : Le Roy n'a plus vn ſols, & Luyne a dix ou douze

millions dans les Citadelles d'Amiens, Calais, & la Fere: le Roy vend son domaine pour subuenir à la necessité de ses affaires, & Luyne l'achete sous nom interposez pour s'aggrandir aux despens de la Couronne.

Caduet a pris vn million de liures sur le sel pour son mariage: il s'est fait adiuger dix-huict mil liures de rente sur les Greffes des greniers à sel de Paris: il en a deux fois autant sur les Greffes de la Picardie, & cela sans bourse deslier, Branthe a comté six cens mille escus pour son contract de mariage, la grande familiarité que ces trois freres ont auec ce preud'homme Moisset, ne prouuenant que des estroictes intelligences qu'ils ont ensemble pour voler les deniers du Royaume: Ainsi voit-on que Chalange, & autres tels partisans ont plus d'accez aux fauoris que les grands, & les Conseillers de l'Estat, Tant d'Edicts nouueaux qui ne seruent que pour affliger le pauure peuple, ne sont inuentez que pour assouuir leur auarice: Encores cela ne suffit-il pas. Ils ont fait augmenter les tailles de quatre millions deux cens soixante mil liures depuis trois ans en ça: Il ne se passe affaire, dont ils ne tiennent la quinte essence: On a veu Monsigot tenir banque dans le Louure pour la composition des pensiõs. N'est-ce pas chose estrange, que ce Secretaire qui n'auoit pas le liard à la mort du Marquis d'Ancre, soit à present riche de cent cinquante mil escus, & le gros Modene de trois cens mille? De là on peut iuger la richesse du maistre, puis les valets en si peu de temps attrapent ce que les plus vieux Officiers n'oseroient esperer de gaigner en leur

vie: Et ce qui est de pis en l'auarice de Luyne, c'est qu'elle n'a point de reflus, tout ce qui tombe en ses coffres tombe en main morte, il est logé, nourry, deffrayé, entretenu, luy ses freres, & tous les leurs aux despens du Roy & du pauure peuple.

5. Ambition. Leur Ambition n'est pas moins monstrueuse que leur auarice: comme ils desirent auoir tant, ils veulent aussi cōmander à tous. Qui considerera meurement leurs procedures, trouuera que les fondemens qu'ils iettent de leur grandeur sappe toutes les autres, voire celles du Roy n'y ayant auiourd'huy puissance dans le Royaume qu'ils ne tiennent assiegee. Il semble qu'ils ayēt resolu d'establir leur pouuoir par dessus tout le reste de la France. Le Roy, la Royne, la Royne mere, Monsieur frere du Roy, Madame de France, Monsieur le Prince, tout cela est cōme enueloppé dans les enceintes de leur cable; On ne peut aborder S. M. que par leur entremise. Ils ont preueu à ce que nul ne le puisse entretenir qu'auec leur consentement: Ayant contrainct le sieur de la Curee de se deffaire de la Lieutenance de la compagnie des cheuaux legers, pour la remettre à Branthe, afin que l'on puisse aussi peu aborder le Roy au champs que dedans le Louure. Ils ont fait tout ce qu'ils ont peu pour esloigner des bonnes graces du Roy M. le Cheualier de Vendosme. Ils ont debuté de la Cour Monsieur de Montpoüillan, Madame la nourrice du Roy, & infinies autres, ausquels S. M. auoit quelque creance. Ils ont changé tous les vieux seruiteurs du feu Roy, pour en glisser de nouueaux de leurs factions. Autant en ont fait à l'endroit de la Royne, aupres de la-

quelle ils ont introduit toute leur parenté, ayant esté effrontez que de mettre pour Dame d'Atour de la Royne, leur sœur Vernet qui a seruy Madame de Paulian de fille de Chambre, d'où elle fut chassee pour sa vie scandaleuse & à laquelle Vernet emprunta vn pain sur la fournee auant l'espouser, ledit Vernet estant lors violon, monstant à danser aux pages de Monsieur de Montmorency au Languedoc, & maintenant Gouuerneur de Calais, qui a eu l'honneur de succeder à vn Mareschal de France : & en la garde d'vn premier Prince du sang. L'orgueil a encore porté Luyne iusques là que de faire eriger vne charge nouuelle de surintendante de la maison de la Royne pour sa femme, afin de faire sortir du Louure Madame la Cónetable qui est vne sage Dame, d'aage meur respectueuse, bien sensee, & de qualité plus releuee que la femme de Luyne, qui est d'vn esprit esceruelé, qui n'a que dix ans, laquelle son mary baille vne gouuernante pour conduire, & cependant il veut que la maison de la Royne passe sous sa disposition le desir de regner les ayant tant esblouis que de passer par dessus tout respect, pour assouuir leur ambition. Tout ce qui est autour de Monsieur frere du Roy, ne sont que les creatures de Luyne : Tous les espions qu'à la Royne mere , ne sont qu'emissaires de Luyne. Il n'a donné liberté à Monsieur le Prince qu'à condition qu'il playeroit à toutes ses volontez : N'a il pas esté si aueuglé que d'accepter l'honneur que ce Prince luy a fait d'estre parrain de sa fille aisnee ? Et pour tout cela ce Prince n'en est pas en plus grand credit prer de luy. Et de fait

on a remarqué qu'il est tous les iours teste nuë en la chambre de Luyne, pendant qu'il donne des audiences la teste couuerte, mesme on luy refuse quelquefois la porte de sa chambre, & au Duc de Guise aussi, quoy qu'yssu de pere qui n'eut iamais peu souffrir tel escorne. La gloire de Luyne a passé bien plus outre. C'est, qu'on la veu plusieurs fois couuert en la chambre du Roy S. M. estāt nuë teste. Que peut-on adiouster dauantage à cela, sinō qu'on remarque encore qu'il enuoye ordinairement Desplan & autres dire au Roy, qu'il supplie S. M. de le venir trouuer en sa chambre. Le 19. May vn grand de ce Royaume entendit vn nommé Ville longue Fauconnier qui vint dire au Roy de la part de Luyne ces propres mots Sire, M. de Luyne vous supplie de prendre la peine de venir iusques en sa chambre, qui est vne outrecuidance nompareille, laquelle neantmoins il practique effrontément tous les iours, Le Roy va plus souuent au departement de Luyne, que Luyne à celuy du Roy. Par la peut-on voir quel est son orgueil, & combien il est dangereux de cōmettre la puissance souueraine entre les mains des gens ambitieux, puis que le desir de regner viole tout respect. Mais ce qui passe au dela de l'insolence, c'est la resolutiō qu'il a pris sur le fait de la fortification d'Amiens, luy estant represen-té que ce trauail seroit long & de grand coust. Il dit, ie veux à quelque prix que ce soit que cét ouurage soit acheué dans vn an: Paroles vrayement insolentes, & qui demonstrent le dessein de sa tyrannie: Ie veux, Marque vne auctorité Royale, & à quelque prix que ce soit, tesmoigne le desir

violent qu'il a de s'establir & de regner. Ne fait il pas bien cognoistre encore sa sotte vanité, quād pour preuue de son amitié, il tutaye la Noblesse, mesme des Cheualiers qui sont plus aagez, & cent fois de meilleures maisons que luy, ausquels il parle par toy, pensant les bien fauoriser: estimant obliger les Grands, quand il leur donne en passant vn regard du coin de l'œil auec le petit sous-ris, En quoy Cadnet excelle par dessus les autres, on ne doit passer sous silence l'orgueilleuse Rodomontade de Brante, qui s'est eschappé de dire à vn de ses confidents, Ie sçay bien que nous auons des ennemis, il n'y a remede, nous ne les craignons pas: Car le Roy nous a promis de perir auec nous: Et Luyne a dit à vn autre, Il y a des desseins sur ma vie, mais ils ne se peuuent executer que mon sang ne reiallisse sur la face du Roy. Qui persera ces paroles, il trouuera qu'elles sont plaines d'impieté: Car qui a-il de plus abominable que de se vanter d'auoir engagé le Roy à perir pour maintenir l'orgueil de leur fortune? N'est-ce pas aussi vne outrecuidance nompareille à Luyne d'auoir osé changer à la terre de Maille le nom ancien de ceste maison pour luy dōner le sien? que pourroit faire dauantage vn conquerant que d'imposer des nouueaux noms aux villes de ses conquestes? Or que ces trois freres ne soient superbes au supreme degré, il ne faut que repasser par la memoire l'audace de Luyne, qu'vn mois apres la mort de Conchine demanda en mariage Madamoiselle de Vandosme: la presomption de Cadnet n'est moins galante en la recherche qu'il fit en l'an 1618. de Madame

la Princesse

la Princesse d'Orenge sœur d'vn Prince du sang & veufue d'vn Prince souuerain : Cadnet, dis-ie, auquel la nourrice du Roy n'a voulu donner sa fille en mariage, & que la vefue de Criton Professeur en la langue Grecque à Paris, a refusé d'espouser, & quelque temps apres le voila qui aspire à l'alliance du sang Royal, qui est vne effronterie monstrueuse qui tesmoigne ouuertement l'excez de leur outrecuidance, Branthe n a-il pas commis vn rap en la personne de Madamoiselle de Luxembourg, à laquelle ils ont donné des gardes qui l'accompagnoient par tout, mesme dans le Louure, de crainte qu'elle ne leur eschappast, ayant voulu à quelque prix que ce fut, emporter de haute lutte vne Princesse de la plus illustre maison de France, nonobstant la plainte des parens, & l'opposition de Monsieur de Boüillon. C'est pourquoy ce petit glorieux n'a pas encore mis le tableau de ces armoiries parmy celles des Cheualiers qui sont dans l'Eglise des Augustins de Paris, afin de remplir de quelque qualité Ducale, estimant que ce seroit repugner à la grandeur de sa maison, de ne porter que le tiltre de Lieutenant de la compagnie des cheuaux legers du Roy. Ha ! pauure Estat de France, disent-ils, qu'il faict dangereux de nourrir tels auortons, qui s'estiment meriter toutes choses & toutes choses indignes de leurs merites. Qu'il ne soit vray, de qu'elle façon Luyne traitte-il le Duc de Montbazon son beau pere, qui est issu de l'vne des plus illustres races de Bretagne. Et cependant on le voit tous les iours en l'antichambre de Luyne, picquer le coffre comme vn autre suiuant

On dira qu'il y a bien des Princes qui en font autant, en quoy il se peut d re aussi qu'ils ne sont point genereux de le faire, ny Luyne sage de le permettre. Quoy plus : Luyne n'a-il pas esté si temeraire que d'auoir donné charge au Colonel d'Ornano de s'emparer de la Principauté d'Orange apres le decez du feu Prince, & voyant qu'il auoit failly à surprendre la ville, n'a-il pas esté si outrecuidé que d'enuoyer Marsillac en Hollande, pour sonder le Comte Maurice s'il s'en voudroit pas deffaire, sans considerer qu il offeuceroit par ceste recherche vn des plus grands Capitaines de l'Europe, & vn des plus affectionnez seruiteurs de cette couronne.

La derniere charge qu'on iette sur le dos de Luyne: c'est qu'on le taxe d'estre, ny homme de foy, ny de parole, faisat profession de tout promettre pour complaisance, & de ne rien accomplir par meschanceté, qui est le plus grand vice dont puisse estre entaché vne personne qui manie les affaires publiques, d'autant que la foy est le lien de la societé humaine, & où ce ressort manque toute perfidie regne. C'est ce qui faict qu'on oyt dans la Cour, & par toute la France tant de plaintes contre Luyne, mil & mil personnes l'accusans d'auoir esté trompez pour auoir trop creu en ses promesses qu'ils appellent planches pourries ausquelles il n'y a nulle confiance, soustenant que si Luyne pippe bien, Cadnet trompe encores mieux. De sorte que de cent qui ont affaire à eux les quatre vingts dixneufs rendront tesmoignage que ce ne sont que vrays donneurs de Galimatias, qui ont faict banqueroutte à toute fidelité, & sans

s'arrester à vn nombre infiny de Noblesse qu'ils ont abusé. Voyons disent-ils, comment-ils ont vescu auec les Grãds, & mesmes auec leurs meilleurs amis. N'ont-ils pas mãqué de parole à tout ce qu'ils ont escrit & promis à la Royne Mere, au Prince de Piedmond, à Madame la Comtesse de Soissons, au Duc de Guise, de Monmorency de la Force, à Monsieur de Mayenne, au Mareschal de Boüillon, de Brissac, & autres? Qu'ont-ils tenu de tout ce qu'ils auoiét promis aux Catholiques & aux Huguenots? N'ont-ils pas trompé furieusement leur premier maistre le Comte du Lude, auquel Luyne auoit donné la foy qu'il ne procureroit iamais d'estre Duc & Pair, que ledit Comte ne le fut aussi? Et cependant Luyne s'est fait promouuoir à ce grade, sans en donner aduis audit Cõte, lequel eut vn tel despit en l'ame d'estre ainsi laschement pippé, qu'il en est mort de regret: Et Luyne voyant que Lude auoit pris cét affaire si à cœur que d'en estre tombé malade, il luy escriuit pour le consoler, l'asseurant qu'il feroit eriger Lude en Duché. Le Comte apres auoir leu ceste lettre la fit ietter au feu, & dit au Gentil-homme qui l'auoit apportee, que son mal auoit pris son cours, & qu'il estoit trop tard pour y donner le remede, ainsi mourut deux iours apres. A combien de braues Seigneurs auoient-ils promis de les faire receuoir à l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, ausquels ils ont manqué? Entre-autres il en auoient donné sa foy à vn Prelat des plus qualifiez du Royaume, duquel Luyne a pris vn Horloge de prix & de rare artifice, y ayant vn Coucou qui chante à toutes les heures, cependãt

il ne luy a point tenu parole. Ont-ils plus gardé la foy enuers Madame la Vidame, de laquelle Cadnet a espousé la fille, à laquelle il auoit promis la charge de Dame d'honneur de la Royne? N'ont-ils pas pippé aussi le Sieur de Chastillon, auquel ils auoient promis l'Estat de Mareschal de France, & au Sieur de la Boissiere vn Gouuernement de Picardie au cas que tous deux consentissent au mariage de Madamoiselle de Piquigny? Et apres que Cadnet l'a espousee ils ont tenu aussi peu parole ausdits Sieurs, qu'à ladite Dame, Que s'ils affrontent ainsi ceux desquels ils s'allient que peuuent esperer d'eux les estrangers Vrayement le Prouerbe Prouençal est bien veritable en eux, qui dit,

In gents d'au Comtat,
Non ay ny fé, ny Loyautat.

Les Prouençaux ayant remarqué que les Contadins du territoire d'Auignon païs de Luynes, sont les plus desloyalles gens de tout le monde, ne s'estoient-ils point engagé au Duc de Fronsac de luy faire espouser l'heritiere de Luxembourg, pour le faire departir de l'heritiere de Piguigny, cependant ils luy ont manqué? Combien ont-ils promis de choses au Vidame de Chartres, dont ils n'ont rien tenu? N'ont-ils pas desbauché le Clerc d'aupres du Sieur de Pisieux, auquel ils auoient promis la surintendance de la maison de Luyne, afin de tirer par là, ce que ledit le Clerc sçauoit des secrets de son maistre, & puis apres ils luy ont manqué de parole comme aux autres? Qui voudra plus se fier en eux, puis que l'on voit qu'au mesme temps qu'ils tesmoignent desirer vn ac-

cõmodement par l'enuoy de Messieurs le Grand, Montbazon, President Ianin & l'Archeuesque de Sens, vers la Royne mere, ils portent au mesme instant les affaires à l'aigreur du costé de Normandie.

Voila, ce disent-ils, les humeurs des Luynes: Que si vn desir curieux nous pousse de les cognoistre plus particulierement on trouuera qu'ils ne sont ny bons Royaux, ny bons Bourbons, ny bõs Espagnols. ny bons Sauoyards, ny bõs Lorrains, ny bons Catholiques, ny bõs Huguenots. Si voulez sçauoir la raison pourquoy? C'est qu'ils n'ont desseins que d'estre bons pour eux-mesmes. Et pour y paruenir ils appliquét toute sorte de puissance, pour fortifier la leur, se seruant du credit de tous les Princes selon les occurrences de leurs affaires, tantost faisant semblant de fauoriser les vns, tãtost les autres. Vne autrefois d'auoir quelque inclination pour le party Catholique, & tantost pour celuy des Huguenots, endormans ainsi & pippans tous ceux qui prennent croyance en leurs paroles, bien qu'ils n'ayent en tout cela intention aucune de faire pour personne, sinon entant que le principal profit leur en demeure, afin de regner tousiours. Ainsi se sont-ils seruy du Pape, du Duc de Sauoye, des Archiducs de Flandre, de Madame la Comtesse de Soissons de Mõsieur de Mayenne, de Monsieur de Longueuille, des Peres Iesuittes, des Deputez des Huguenots, & auiourd'huy de Monsieur le Prince, & du Duc de Guise, qui se trouueront trompez, mocquez, aussi bien que les autres, d'autant qu'ils ne commencerõt pas par eux à bien faire, puis qu'õ voit

qu'ils manquét tous les iours au seruice du Roy, leur bien-faicteur, duquel ils deschirent l'Estat, pour du desbris en dresser des trophees à la grandeur de leur fortune. Que si on veut ietter les yeux surtout ce qu'ils ont fait depuis 3. ans, il se iustifiera qu'ils n'ont pensé à faire aucune chose pour le bien du Roy ny du public. Les plus belles actions qu'ils ont faits n'ayans esté qu'à prendre de tous costez, achepter des Gouuernemens & des charges, faire fortifier leurs Citadelles : en vn mot enrichy leur maison, & appauury l'Estat. Estans les seuls autheurs de tous les orages qui se couuét dans la France. Car il n'y a personne si dépourueu de sens qui ne sçachét que les difficultez qui se trouuent auiourd'huy en l'accómodement entre le Roy & la Royne Mere naissent à cause des interests particuliers de Luyne, & nō de ceux de leur M. le Roy & sa mere estans de trop bons naturels pour se rendre des deseruices les vns aux autres. Le souhait de la Royne est d'estre aupres du Roy : Ces noms de Mere & de Fils ne peuuent souffrir diuision. Le bié des affaires du Roy & du public requier cela. Au contraire, le bien des affaires de Luyne, & de ses parens est que leurs Majestez soient diuisees. Et voyla la source du mal. Le Roy ne peut esperer que toute cōsolation par le retour de la Royne mere : Luyne au rebours, croit que ce retour luy soit inuisible. L'absēce de la Royne met en lustre & affermit la grādeur de Luyne : là où sa presence amoindriroit l'authorité qu'il vsurpe dās le Louure. Ainsi l'interest de Luyne, est tout different de celuy du Roy. Et par cōsequét, Luyne fera tousiours tous ses efforts pour

continuer à mettre sa Majesté en deffiance de sa mere, ainsi qu'il a faict iusques à present, afin de ce conseruer seul cet absolu pouuoir qu'il s'attribuë dans les affaires du Roy. Et partant c'est vn grandissime malheur, disent-ils qu'il faille que les artifices d'vn seruiteur cauteleux, preualent l'innocence d'vne mere affligee, & que le Roy & son Estat partisse pour complaire à l ambition desreglée de quelques fauoris qui veulent regner aux despens de tout le monde.

Ils se plaignent qu'on enuie leur fortune : Non on ne l'enuie pas : mais on est seulement mary de ce qu'ils n'en vsent bien, & qu'apres auoir soufferr les insolences du Mareschal d'Ancre, on voye Luyne succeder en sa place pour faire encore pis. Car il semble, disent-ils, qu'il ayt entrepris de l'encherir par dessus, ayant succedé à ses charges, à ses biens, & à tous ses desseins. Il se trouuera encores des lettres escrites de la main de Luyne, par lesquelles il se mocquoit de ce que le Mareschal d'A cre a-uoit eu ce grade par faueur, & non par vertu. Que dira il si on luy dema de par quelle voye Cadnet est paruenu à ce tiltre ? Il y a aussi plusieurs tesmoins qui ont ouy Luyne se plaindre de ce que la Royne mere ne faisoit acheuer l'ornement de l'effigie du Roy qui est sur le Pont neuf. Et luy a il fait trauailler d'auantage, depuis qu'il dispose des Finances de l'Estat: Non, il n'a point fait, ny fera mieux que Cōchine

Le Mareschal d'Ancre vouloit disposer d'vne partie de ce qui se passoit au Conseil : Luyne veut dispo ser de tout. Tous les bons François estoient contre le Mareschal d'Ancre : Ils sont aussi contre

Luyne, Monſieur de Mayenne & les autres Princes s'eſtoient retirez de la Cour, à cauſe de l'inſolence du Mareſchal d'Ancre : Le meſme font ils pour celle de Luyne. On taxoit Conchine d'vſer de ſortilege, vn des gens de Luyne eſt priſonnier dans la Baſtille, qui l'accuſe de meſme crime. Le Mareſchal d'Ancre abuſoit de l'authorité de la Royne mere: Luyne abuſe celle du Roy ſon fils le Mareſchal d'Ancre auoit la Citadelle d Amiens : Luyne l'a auſſi. Le Mareſchal d Ancre ne l'a ſceu faire acheuer: Luyne employe ſans neceſſité les plus clairs deniers du Royaume pour ceſte forte reſſe, y ayant deux mil hommes qui y trauaillent tous les iours. Le Mareſchal d'Ancre eſtoit Lieutenant en Picardie: Luyne en eſt Gouuerneur en chef. Le Mareſchal d'Ancre n'y tenoit qu'vne place, Luyne tient toute la Prouince. Le Mareſchal d'Ancre vouloit raualler l'authorité de quelques Grands du Royaume : Luyne les veut tenir tous au deſſous de luy. Le Mareſchal d'Ancre faiſoit du bien à quelques vns : Luyne n'en fait à perſonne qu'à ſes parens. Le Mareſchal d'Ancre tenoit ce qu'il auoit promis: Luyne ne tient rien de tout ce qu'il promet. Le Mareſchal d'Ancre vouloit faire eſpouſer l heritiere de Piquigny à ſon fils: Luyne la fait eſpouſer à frere. Conchine eſtoit eſtranger Florentin: Luyne eſt eſtranger Comtadin. Pour concluſion veritable le Mareſchal d'Ancre n'auoit rien de bon en l'ame: N'auſſi de Luyne, ny ſes freres, qui meritent vn pareil traictement qu'a receu le Mareſchal d'Ancre, puis qu'ils ſont heritiers de ſes biens, & imitateurs de ſes deſſeins.

FIN.

